

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-13 du 07 janvier 2013

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED
M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS
M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

Objet : **D.E.T.R. 2013**
Rénovation de l'Eclairage Public des Communes

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le diagnostic initié par la Collectivité sur l'éclairage public ces communes de l'ancienne Intercommunalité de BAPUAME et la réponse de la Communauté de Communes à un appel à projet sur la rénovation de l'éclairage public visant à diminuer la consommation énergétique des communes de moitiés.

Monsieur le Président rappelle que cette opération a fait l'objet d'une aide financière de l'ADEME pour les points lumineux présentant une réduction de consommation énergétique de 50 % dans la limite de 50 points lumineux par commune.

Monsieur le Président rappelle que cette opération est réalisée par la Communauté de Communes dans le cadre d'une opération sous mandat pour le compte des communes.

Monsieur le Président présente le programme de la tranche conditionnelle des travaux qui concerne les points lumineux pour les communes de plus de 2 000 habitant ou supérieures aux 50 points lumineux et les points lumineux non éligibles à l'opération de l'ADEME.

Monsieur le Président présente le tableau de financement de cette opération attribuée à l'Entreprise SAVAUX.

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant HT | % |
|-----------------------------------|--------------|----------------------------|--------------|---------|
| Travaux de rénovation Ent. SAVAUX | 525 901,97 € | Subvention D.E.T.R. | 132 075,00 € | 25 % |
| Maîtrise d'œuvre IDELUM | 2 400,00 € | Subvention Conseil Général | 132 075,00 € | 25 % |
| | | Subvention F.D.E. | 72 639,00 € | 13.75 % |
| | | Fonds propres | 191 512,97 € | 63.75 % |
| | ----- | | ----- | ----- |
| | 528 301,97 € | | 528 301,97 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public,
- d'approuver le plan de financement de cette opération réalisée pour le compte des Communes dans le cadre d'une opération sous mandat,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des services de l'Etat, du Conseil Général, de la Fédération Départementale de l'Energie les dossiers de demandes de subventions susceptibles d'être accordées au titre de cette opération,
- de solliciter des services concernés l'aide maximale sur cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Janvier 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Janvier 2013*

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

